

INTERPELLATION

du groupe UDC, par le député (suppl.) Bruno Perroud, concernant attention! Ces pilules peuvent nuire à votre santé (14.03.2012) 1.224

Le 8 décembre 2011, le reportage de Temps Présent sur la 3^{ème} génération des pilules contraceptives – Yasmin, Yasminelle et Yaz – démontrait que ces pilules présentent un risque rare mais grave. Ces pilules sont plus dangereuses que les anciennes en matière de thrombose, surtout pour les jeunes filles qui démarrent la contraception hormonale. (www.rts.ch/emissions/temps-present).

Il y a ce témoignage bouleversant de la maman de Céline vivant à Schaffhouse: cette jeune fille est devenue handicapée suite à la prise d'une pilule contraceptive qui a entraîné une thrombose veineuse suivie d'un profond coma.

Aux Etats-Unis, 9'000 plaintes ont été déposées à cause d'effets secondaires des pilules Yasmin, Yasminelle ou Yaz. Le premier procès a eu lieu en janvier 2012.

La société suisse de gynécologie avait déjà réagi dans un document daté du 29 septembre 2009 pour avertir que, contrairement à une préparation à base de progestatifs purs, les inhibiteurs de l'ovulation (IO) augmentent le risque de thromboses veineuses ([SGGG_Thromboembolies_veineuses.pdf](#)).

Le 26 janvier 2012 Swissmedic a annoncé que de nouvelles études confirmaient l'augmentation du risque de thrombose veineuse et d'embolie pulmonaire sous contraception hormonale. Mais il n'y a toujours pas d'interdiction de vente de ce médicament. La position de Swissmedic est plutôt attentiste, les enjeux financiers étant importants.

Toutefois, l'information sur ces risques doit circuler auprès de la population.

Au vu de ce qui précède, nous posons les questions suivantes:

1. Est-ce que le service de la santé a pris des mesures en Valais pour informer les professionnels concernés et la population du risque de ces pilules liés à la santé personnelle?
2. Si oui, sous quelles formes?
3. Si non, pourquoi aucune mesure n'a-t-elle été prise?
4. Devant ces risques croissants encourus par les femmes à cause de la contraception chimique, ne serait-il pas opportun de faire la promotion de méthodes naturelles, en parallèle de la contraception chimique, afin d'offrir une autre alternative aux femmes qui veulent préserver leur santé?

Sion, le 14 mars 2012
(12h00)

Groupe UDC, par
Bruno Perroud, député (suppl.)